Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 88 (1979)
Heft: 7

Rubrik: Séminaire européen de la Croix-Rouge pour jeunes enseignants

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Séminaire européen de la Croix-Rouge pour jeunes enseignants

Comme annoncé dans notre édition du 1er juin 1979, ce séminaire, organisé par la Croix-Rouge suisse, avec l'appui du CICR, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et de la Société pédagogique vaudoise, s'est tenu à la Cité des enfants de Saint-Légier, du 8 au 15 juillet 1979. Il a réuni une trentaine de participants provenant de treize pays européens. Il était consacré à l'étude des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge, abordés du point de vue pédagogique et méthodologique.

Les principes de la Croix-Rouge

A l'origine, l'action de la Croix-Rouge n'était que la concrétisation des idées de son fondateur Henry Dunant, lui-même tout empreint d'une idéologie non seulement chrétienne mais encore helvético-calviniste. L'institution s'est d'abord développée en Europe puis dans les parties du monde sous régime culturel européen avant de devenir véritablement universelle et, par conséquent, confrontée aux grands courants idéologiques du monde. La Croix-Rouge se devait alors de fixer ses principes d'action susceptibles d'être acceptés et suivis partout dans le monde. Ceux-ci s'imposèrent peu à peu mais ce n'est qu'en 1965, lors de la XXe Conférence internationale de la Croix-Rouge, à Vienne, que les sept principes fondamentaux de la Croix-Rouge furent proclamés d'une façon formelle[1] et qu'ainsi la Croix-Rouge se donna une doctrine. Ces principes fondamentaux de la Croix-Rouge peuvent être considérés comme étant la base d'une morale humanitaire admise et reconnue universellement.

Ces principes avaient fait l'objet, en 1955 déjà, d'une étude scientifique approfondie du professeur Jean Pictet[2]. Celui-ci vient de publier, au début de 1979, un commentaire succinct à l'usage du grand public en tenant compte de l'évolution de la Croix-Rouge dans un monde fortement transformé[3].

Cependant, quelle serait la valeur de ces principes s'ils n'étaient pas connus et, donc, enseignés aussi largement que possible non seulement dans les milieux de la Croix-Rouge mais également parmi la population, c'est-à-dire à *l'école* déjà.

Les principes de la Croix-Rouge à l'école

L'enseignement des principes de la Croix-Rouge à l'école a été le thème du Séminaire européen de la Croix-Rouge pour jeunes enseignants organisé du 8 au 15 juillet 1979 à la Cité

[1] Voir encadré.
[2] *Jean Pictet,* Les principes de la Croix-Rouge, Genève 1955.
[3] *Jean Pictet,* Les principes fondamentaux de la Croix-Rouge, Genève 1979.

Ce séminaire a rassemblé des jeunes enseignants en provenance de treize pays européens.

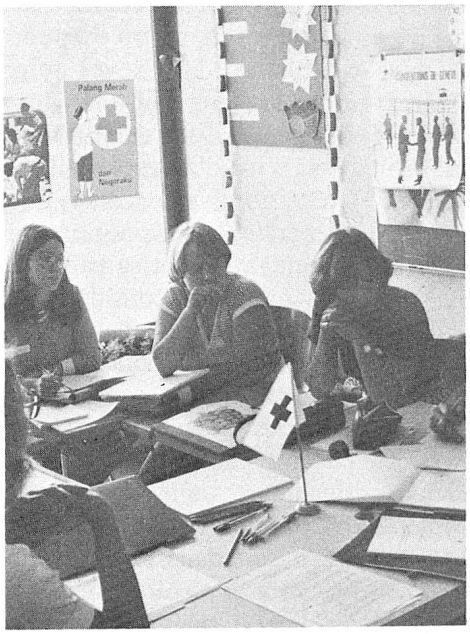

des enfants de Saint-Légier-sur-Vevey par la Commission Croix-Rouge de la Jeunesse de la Société pédagogique vaudoise et le Service jeunesse de la Croix-Rouge suisse avec également l'appui du CICR et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Ce séminaire a rassemblé des jeunes enseignants en provenance de treize pays (Rép. féd. d'Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Luxembourg, Pay-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède et Suisse). Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Por- Répartis en quatre groupes, ils ont travaillé à mettre sur pied des schémas de leçons adaptés à diverses classes d'âges en prenant pour thème l'un des quatre principaux principes: humanité, neutralité, impartialité, bénévolat. Par quelles voies, par quelles méthodes, en utilisant quelles techniques (affiches, diapositives, journaux, films, rétroprojection, etc.), en utilisant quel vocabulaire et quels exemples de la vie de tous les jours peut-on faire comprendre ces concepts à des enfants?

Ce séminaire fut une réussite. D'une part parce que la situation de la Cité des enfants dominant le Léman est extraordinaire et parce que les jeunes eurent l'occasion tous les jours, durant deux heures, de se plonger dans la réalité concrète d'une action humanitaire en s'occupant des enfants handicapés de la cité. Ils eurent la possibilité de s'essayer aux gestes humains

Les principes de la Croix-Rouge

Humanité
Née du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, la Croix-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toute circonstance les souffrances des hommes. Elle tend à protéger la vie et la santé, ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Elle favorise la compréhension mutuelle l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les hommes.

Impartialité
Elle ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Elle s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leurs souffrances et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.

Neutralité
Afin de garder la confiance de tous, elle s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et philosophique.

Indépendance
La Croix-Rouge est indépendante. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leurs pays respectifs, les sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les Principes de la Croix-Rouge.

Caractère volontaire
La Croix-Rouge est une institution de secours volontaire et désintéressée.

Unité
Il ne peut y avoir qu'une seule société de la Croix-Rouge dans le même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

Universalité
La Croix-Rouge est une institution universelle, au sein de laquelle toutes les sociétés ont des droit égaux et le devoir de s'entraider.

Ce séminaire européen organisé dans le cadre de la Cité des enfants de Saint-Légier a permis aux jeunes participants de se plonger dans la réalité concrète d'une action humanitaire en s'occupant des enfants handicapés de la Cité.

qui aident, aux gestes les plus simples qui rapprochent, aux gestes du cœur lorsque les mots, les paroles sont impossibles. Ils bénéficièrent de l'hospitalité et de la participation chaleureuse de la direction de la cité, notamment de M. Besson, directeur, et de Mme Perrin, éducatrice. Ils eurent également l'occasion de se rendre à Genève, au CICR, à la Ligue et à l'Institut Henry Dunant pour y mieux connaître la Croix-Rouge à laquelle – faut-il le préciser – ils étaient déjà tous rattachés dans leurs pays respectifs. Ils eurent en particulier la possibilité de dialoguer avec le professeur Jean Pictet, qui se laissa aller à leur donner d'une manière passionnante le tréfonds de sa pensée sur les principes de la Croix-Rouge. En outre, une visite à Berne leur permit de découvrir quelques facettes de la Croix-Rouge suisse et de visiter les Archives fédérales où avaient été préparés à leur intention, à titre exceptionnel, les documents par lesquels chacun de leurs pays avait ratifié les Conventions de Genève. ,Le retour s'effectua par Aigle où le docteur Anex, ancien président de la section, leur fit les honneurs du château qui abrite cette petite merveille qu'est le Musée de la vigne, et leur y fit déguster l'indispensable raclette bien de chez nous.

Quel aura été le résultat concret d'un tel séminaire?

1. *Pour la Croix-Rouge dans son ensemble:* du matériel pédagogique prêt à être utilisé pour mieux sensibiliser les enfants.
2. *Pour les participants suisses et étrangers:* une motivation plus profonde pour la Croix-Rouge, une meilleure connaissance de l'institution et, pour certains d'entre eux, la découverte d'un engagement enrichissant en faveur des handicapés.
3. *Pour les instituteurs vaudois ayant préparé de longue date la partie pédagogique du séminaire:* une conviction plus profonde, le sentiment d'avoir fait du travail utile et d'avoir vécu – comme d'ailleurs tous les participants – une rencontre profondément humaine, chaleureuse et pleine d'espérance.
4. *Pour l'animateur infatigable et talentueux du Séminaire* (James Christe): la reconnaissance de tous.

J. P.

Introduction du système international d'unités (SI) dans le domaine de la santé

Un groupe de travail de l'Association suisse des établissements hospitaliers (VESKA) présidé par le professeur D. Vonderschmitt, de Bâle a élaboré, en collaboration avec la Fédération des médecins suisses et la Société suisse des pharmaciens, des recommandations concernant l'introduction d'unité SI dans le domaine de la santé. La VESKA donne à ce propos les détails suivants:

La nouvelle loi fédérale sur la métrologie, en vigueur depuis le 1er janvier 1978, prévoit l'introduction obligatoire des unités de mesure internationales avant le 31 décembre 1982, date à partir de laquelle une partie des mesures qui étaient le plus couramment utilisées en Suisse jusqu'ici ne seront plus valables. «Le SI (Système international d'unités) doit être considéré comme étant l'aboutissement de plus d'un siècle d'efforts internationaux en vue de mettre au point un système d'unités de mesure universellement acceptable[1].»

Le passage des anciennes aux nouvelles unités de mesure constitue pour la plupart des hôpitaux un travail de grande envergure. Afin de leur faciliter la tâche, le Comité de direction de la VESKA – à la demande d'un groupe de travail composé de représentants de la Fédération des médecins suisses, de la Société suisse de pharmacie et de la VESKA – a élaboré des «Recommandations à propos de l'introduction des unités SI dans la santé publique» qui peuvent être commandées auprès de la VESKA, case postale 149, 5001 Aarau. Il est prévu en outre d'organiser des cours d'introduction pour le personnel hospitalier. L'Institut suisse des hôpitaux prévoit de faire une étude pilote en interrogeant les fabricants d'appareils de mesure et le personnel hospitalier concerné par ces nouvelles dispositions. L'Institut propose ses services pour conseiller les hôpitaux dans l'application du SI.

La VESKA sait gré à la Fédération des médecins suisses du concours qu'elle lui a apporté. C'est notamment grâce à son président, le Dr K. Zimmermann, que le SI sera non seulement introduit dans les hôpitaux, mais également – et cela dans la mesure du possible – dans les cabinets privés des médecins. La VESKA est en outre consciente que l'introduction du SI présentera dans une première phase certains inconvénients pour les hôpitaux et les médecins. Certains diront: «Il ne manquait plus que cela.» Elle sait aussi que les nouvelles unités ne seront pas familières à tout le monde du jour au lendemain, que leur application sera même sans doute réservée à la nouvelle génération qui aura appris le SI déjà au cours de la formation. Or, malgré cette constatation, il faut se rendre à l'évidence en évitant d'utiliser simultanément deux systèmes différents d'unités de mesure, car les risques pour les malades seraient trop grands. C'est pourquoi la VESKA invite toutes les personnes concernées par le changement d'adopter le plus rapidement possible le nouveau système.

[1] «Le SI pour les professions de la santé», OMS, Genève 1977.